



Succession de mon père décédé suite au décès de ma mère

Par **Iacombe christine**, le **10/09/2018** à **18:22**

Bonjour,

Mon père est décédé en 2004, j'ai laissé la jouissance à ma maman de la maison. En 2012 ma maman décède et me déshérite en accumulant plein de dettes, je refuse donc la succession de maman. Aujourd'hui, le notaire qui s'est occupé de la succession de ma mère me dit que je suis héritière de 50 % soit la part de mon père décédé. Puis je récupérer les clefs de la maison, étant propriétaire à 50 %. Le notaire ne me donne aucune information car selon lui cela ne me regarde pas. Il n'a soi disant plus le dossier de la succession de ma mère. Il me renvoie auprès des domaines, mais les domaines n'ont eux non plus pas de dossier. Aujourd'hui on me réclame tout de même les impôts de la maison alors que je n'en ai aucune jouissance, ni même les clefs.!

Comment puis-je faire ? je n'arrive pas ou difficilement à joindre le notaire qui ne veut pas me donner de renseignements, les domaines ne peuvent rien faire sans le dossier, alors que la succession est vacante du côté de ma mère puisqu'il n'y a aucun héritiers ! Merci pour votre réponse car je suis perdue.

Par **Visiteur**, le **10/09/2018** à **19:39**

Bonjour

Vous vous trouvez en indivision avec FRANCE DOMAINES, qui vont mettre un jour le bien aux enchères en tant que curateur afin d'assurer la gestion des biens composant cette succession vacante.

Il serait préférable de ne pas attendre pour mettre un terme à cette indivision, donc insister auprès de France Domaine et leur céder votre part pour faciliter la vente.